

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur la demande formulée par la société BUESA, dont le siège est situé 6 rue René Gomez CS 20684 – 34535 Béziers cedex, en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à une installation de traitement de matériaux minéraux naturels et d'une station de transit de matériaux minéraux à Saint Jean de Védas lieux-dits « Gué du Mas de Magret », « La Lauze » et « Deves Depene », relevant des rubriques 2515-1b et 2517-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation du public, d'une durée de trente jours, du lundi 1^{er} juin 2015 au mardi 30 juin 2015 inclus.

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier ainsi qu'un registre de consultation seront déposés à la mairie de Saint Jean de Védas, commune d'implantation de l'installation, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner si elles le souhaitent leurs observations sur le registre, ou les adresser par écrit au Préfet, avant la fin du délai de consultation, à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Hérault
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement
34 place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER cedex 2

Les communes comprises dans le périmètre de la consultation sont : VILLENEUVE LES MAGUELONE et FABREGUES.

A l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'enregistrement sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.





BUESA - 6 rue René Gomez CS20684 - 34535 BEZIERS Cedex

Tél: 04 67 30 99 99 - Fax: 04 67 30 99 98

Préfecture de l'Hérault
Bureau de l'environnement
Place des Martyrs de la Résistance
34 062 Montpellier Cedex 2

Béziers le 5 février 2015

Objet : Demande d'enregistrement d'exploiter de deux stations de transit et de traitement de matériaux à Saint-Jean-de-Védas dans le cadre des travaux de déplacement de l'autoroute A9 (rubriques 2515-1-b et 2517-2 de la nomenclature des ICPE)

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Jean-Michel BUESA, au nom et pour le compte de la société BUESA Frères, dont le siège social est 6 rue René Gomez, ZI 34420 Villeneuve-les-Béziers enregistré au registre du commerce de Béziers sous le numéro 612 920 322 et sous le numéro SIRET 612 920 322 0003, ai l'honneur de demander l'enregistrement, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), d'installations de broyage, concassage criblage de produits minéraux naturels (rubrique 2515-1b), et de stations de transit de matériaux minéraux (rubrique 2517-2) qui leur sont liées, situées à l'intérieur de la zone de travaux dédiée au déplacement de l'autoroute A9 sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Védas pour :

- une superficie de 30 000 m² dédiée aux stocks ;
- une puissance des installations de traitement de 550 kW.

La nature des installations ne nécessitera pas de permis de construire.

Je vous prie de trouver ci-joint les éléments requis par les articles R512-46-1 et suivants du code de l'environnement.

Pour des raisons de commodité, je sollicite l'acceptation d'un plan d'ensemble à l'échelle de 1/1000 (demande de dérogation d'échelle).

Et dans l'attente des suites que vous voudrez bien réserver à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

En qualité de président de la société BUESA Frères

Jean-Michel BUESA

PJ: Rapport d'enregistrement pour l'exploitation d'installations de broyage, criblage, concassage de produits minéraux naturels et de stations de transit de matériaux minéraux, sur la commune de Saint-Jean-de-Védas (34), aux lieux-dits « La Lauze », « Gué du Mas de Magret » et « Deves Depène », comprenant une demande administrative, un dossier justificatif et des annexes.